

TECHNICIEN(NE) AUX LOISIRS, À LA CULTURE ET À LA VIE COMMUNAUTAIRE

Poste syndiqué - Régulier à temps complet, 35 heures/semaine

RÉSUMÉ DU POSTE

Sous la supervision de la direction générale, le (la) technicien(ne) a comme principales fonctions de :

- Coordonner divers comités et plan d'action qui lui sont assignés en lien avec son secteur;
- Effectuer le suivi budgétaire associé à son secteur;
- Planifier, organiser, diriger et animer des activités de loisirs et de culture selon la planification saisonnière;
- Prendre en charge de l'offre des activités de loisirs, notamment en assurant le suivi aux demandeurs et la perception des sommes;
- Assister les organismes ou promoteurs dans la réalisation de leur programme d'activité ou l'organisation de leur événement;
- Faire la gestion des tâches de service à la clientèle reliées au département des loisirs;
- Assurer un suivi et faire des recommandations en lien avec la qualité de vie du milieu;
- Apporter son expertise dans l'animation, la gestion et le développement des infrastructures de loisirs (locaux, parcs, sentiers, etc.);
- Stimuler et accompagner le développement d'initiatives en loisirs et vie communautaire;
- Assurer le bon fonctionnement général des bibliothèques, incluant l'organisation et la supervision des activités offertes;
- Effectuer toutes autres tâches en étroit rapport à son travail.

Ce que nous recherchons

- Diplôme d'étude collégiale (DEC) ou une attestation d'études collégiales (AEC) dans un domaine en lien avec les loisirs
- Expérience minimale de deux années dans une fonction similaire
- Excellentes aptitudes en communication écrite et verbale de la langue française
- Capacité démontrée à coordonner plusieurs dossiers simultanément et à respecter les échéanciers
- Habiletés en communication interpersonnelle tant avec le public qu'avec ses collègues
- Sens développé de l'organisation, de la planification et du suivi budgétaire
- Habileté à travailler en collaboration avec divers partenaires, comités et organismes du milieu
- Sens des responsabilités et de l'initiative en plus de posséder une grande autonomie
- Possibilité de se libérer à des heures autres que l'horaire de travail déterminé afin de participer à certains événements

Ce que nous offrons

- Rémunération horaire fixée selon la convention collective : entre 29,29\$ et 32,42\$
- Assurance collective payée à 50 % par l'employeur
- Régime de retraite avec contribution de l'employeur
- 10 jours de congés mobiles/maladie et 13 jours de congés fériés
- Accès à la formation continue

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae et lettre de présentation au plus tard le **20 mars 2026 à 12 h 00**, par courriel à rh@lacdeseorces.ca